



FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n° 47

Janvier 2007

LE GARDIENNAGE DE DECHETTERIE

Cette activité peut poser des problèmes de sécurité pour les agents affectés à ce lieu de travail.

Les risques professionnels

♦ **Manutention de charges**

Le port de charges diverses (encombrants ; végétaux...) peut générer des dorsalgies importantes et autres troubles musculo-squelettique.

♦ **Risque chimique**

Les agents sont au contact de produits toxiques (batteries ; contenants de produits d'entretien et phytosanitaires ; bombes aérosol...), qui pénètrent dans l'organisme par inhalation, ingestion, ou par contact cutané.

♦ **Risque biologique**

Les agents manipulent des déchets coupants ou piquants oxydés qui peuvent provoquer des inflammations ou des contaminations.

♦ **Risque lié à la circulation**

Le flux de circulation sur l'aire de la déchetterie peut être plus ou moins important.

♦ **Risque de chute et glissades**

Type de sol, typologie du site, conditions climatiques, port de charges lourdes et encombrantes sont des facteurs potentiels d'accidents.

♦ **Risque d'agression**

♦ **Risques liés aux conditions climatiques**

Les agents travaillent en extérieur quasiment en permanence ; ils subissent donc les changements de température et de climat (gel ; neige ; chaleur...)

Mesures de Prévention

Mesures de prévention intégrées dès la conception

- ☞ Elaboration d'un plan de circulation (piétons ; véhicules...). Il convient de prévoir une signalisation horizontale, verticale.
- ☞ Mise en place d'un règlement intérieur intégrant la sécurité . Ce règlement développera les règles de fonctionnement de la déchetterie et les dispositions en matière de sécurité.
- ☞ Mise en place d'un local chauffé et ventilé : bureau ; vestiaires ; avec installations sanitaires (toilettes et douches), armoire individuelle par agent, trousse à pharmacie, extincteur.

Mesures de protection collective

- Mise en place d'un conteneur avec bac de rétention et ventilation pour stocker les produits chimiques.
- Mise en place de garde-corps empêchant la chute dans les bennes.
- Mise à disposition d'aide mécanique à la manutention afin de limiter le port de charges lourdes et encombrantes (diables ; brouettes...).

Les formations

- Secourisme
- Sensibilisation aux gestes et postures et sécurité dans le travail.
- Manipulations des extincteurs.
- Accueil et gestion des personnes difficiles.

Mise à disposition des équipements de protections individuelles

- Gants de protection pour la manutention des charges lourdes et encombrantes.
- Gants de protection contre les produits chimiques.
- Lunettes de protection.
- Vêtement haute visibilité de classe 2.
- Chaussures ou bottes de sécurité.
- Vêtement de pluie.

**Pour toute information complémentaire
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,
Au 02 41 24 18 80**